



Refus de séjour pour des raisons incompréhensibles

Par mouni, le 28/05/2009 à 18:18

Bonjour,

Bonjour,

-Voilà mon cas j'étais marié avec un français en 2003 ,et ma carte de séjour a été renouvelé 2 fois . en 2005 la préfecture a refusé de renouveler ma carte et m'a assorti une injonction de quitter le territoire suite à une demande en divorce déposé par mon mari, finalement cette demande a été débouté en 2006.

-j'étais victime des violences physiquement ,moralement ,économiquement par mon mari mais je n'ai pas arrivé à les démontrer sans attestation médicale, ni témoignages.

-précision j'ai travaillé dans l'entreprise de mon mari depuis que je suis en France même après que ma carte de séjour a été expiré.

-en 2007 ,j'étais reconduit à la frontière et suite à mon recours le tribunal administratif a annulé la décision du préfet , et suivi d'une injonction de me délivrer une autorisation provisoire de séjour en attendant une nouvelle examen sur mes dossiers

-malgré ma demande la préfecture ne m'a pas délivré cette autorisation provisoire de séjour que 1 an après du jugement et ne m'a plus renouvelé malgré ma nouvelle demande accompagné d'une promesse d'embauche.

-jusqu'aujourd'hui j'ai rien reçu aucune décision et je ne sais plus quoi faire attendre ou agir de quelle façon.

-par contre j'ai déposé une demande en divorce par faute depuis que j'ai sorti du centre de rétention et la procédure est en cours

-j'ai déposé aussi une plainte pour abandon de famille pour non paiement de pension alimentaire et le parquet m'a dit qu'il sera poursuivi et je devrai me constituer partie civile, j'ai envoyé cette lettre pour appuyer mon dossier mais toujours rien

-Que dois je faire, je pense que on peut attaquer l'administration , si il n'y a pas execution de

jugement après 6 mois, mais je ne sais plus quoi faire